



**Rowing Canada Aviron
Régate des Championnats nationaux d'aviron 2018**

DOSSIER TECHNIQUE

Le présent dossier technique fournit un aperçu des conditions d'admissibilité des athlètes, des types d'épreuves, du système de progression et des infrastructures pour la régates des Championnats nationaux d'aviron de Rowing Canada Aviron (RCA) 2018. Ce document est destiné au comité organisateur et il a pour but de servir de référence relativement aux attentes liées à la tenue de la régates et définies par RCA dans la trousse de directives de en matière d'organisation. Il vise en outre à offrir aux participants une expérience de régates de grande qualité.

Le Code de course de RCA s'applique à l'organisation et à la tenue de la régates des Championnats nationaux d'aviron à moins d'indications contraires. Les gestionnaires d'équipes, les entraîneurs et les membres du comité organisateur doivent donc connaître le Code de course de RCA.

1. Raison d'être de la régates des Championnats nationaux d'aviron

- 1.1 L'objectif de la régates des Championnats nationaux d'aviron est de cibler et de couronner des champions nationaux en aviron au Canada. La régates donne aussi l'occasion aux athlètes d'être reconnus pour leurs exploits et de reconnaître ceux de leurs pairs. La régates des Championnats nationaux d'aviron permet aussi aux athlètes de l'équipe nationale de « retrouver » leur association provinciale d'aviron (APA) et leur club.

2. Objectifs de la régates des Championnats nationaux d'aviron

- 2.1 La régates des Championnats nationaux d'aviron doit être significative pour les athlètes et répondre à leurs besoins. Il est essentiel que les meilleurs athlètes canadiens y participent et que tous les athlètes aient accès à un cadre concurrentiel.
- 2.2 La régates des Championnats nationaux d'aviron doit permettre de classer les athlètes et les APA à l'échelle nationale. Il s'agit d'un élément important pour l'équipe nationale et les APA pour diverses raisons, notamment pour déterminer

les athlètes qui sont invités au centre national d'entraînement (CNE), pour classer la prochaine génération d'athlètes et déterminer ceux qui sont invités au camp, pour classer les athlètes dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada et pour le financement provincial.

- 2.3 La régates des Championnats nationaux d'aviron doit offrir un environnement de performance maximale qui s'inspire largement des compétitions de la Fédération internationale des sociétés d'aviron (FISA). Pour plus de détails, voir le point 10.1 du présent document.
- 2.4 La régates des Championnats nationaux d'aviron doit permettre aux athlètes en développement de se mesurer aux meilleurs rameurs canadiens afin de leur permettre d'être découverts et ciblés pour un développement plus poussé.
- 2.5 Il doit y avoir un banquet de remise de prix à la régates des Championnats nationaux d'aviron.
- 2.6 La régates des Championnats nationaux d'aviron doit respecter les paramètres budgétaires approuvés.

3. Date et programme général de la régates

- 3.1 La régates des Championnats nationaux d'aviron doit avoir lieu à un moment permettant aux athlètes de s'entraîner en toute sécurité dans la province où ils demeurent avant la régates, dans la mesure du possible.
- 3.2 La régates des Championnats nationaux d'aviron se déroule sur une période de quatre jours et habituellement le dernier week-end complet de septembre. Toutefois, en raison de la tenue des Championnats du monde d'aviron, la régates 2018 aura lieu les 8, 9, 10 et 11 novembre 2018.
- 3.3 Le programme général de la régates des Championnats nationaux d'aviron 2018 est le suivant :

Jeudi 8 novembre (après-midi)	Épreuves contre la montre
Vendredi 9 novembre	Quarts de finales et épreuves de repêchage
Samedi 10 novembre	Demi-finales et finales D et plus
Dimanche 11 nov. (matin)	Finales C, B, A
Dimanche 11 nov. (après-midi)	Régates de la Coupe du Canada
Dimanche soir	Banquet de remise de prix de la Coupe du Canada et des Championnats nationaux d'aviron

4. Lieu de la régates

- 4.1 La régates des Championnats nationaux d'aviron 2018 aura lieu au lac Burnaby en Colombie-Britannique.
-

5. Droits de participation

- 5.1 Seules les inscriptions reçues des APA et des clubs membres de RCA sont acceptées pour la régates des Championnats nationaux d'aviron. Cela signifie que les athlètes qui s'entraînent à un CNE de RCA participent aux compétitions sous la bannière de l'APA à laquelle ils sont affiliés. Le directeur de la haute performance de RCA doit fournir une liste d'athlètes du CNE aux APA une semaine avant la date limite d'inscriptions à la régates des Championnats nationaux d'aviron.
- 5.2 Les athlètes doivent représenter leur APA (1) s'ils reçoivent un soutien financier du PAA de Sport Canada; (2) s'ils reçoivent un financement provincial quelconque, soit direct ou indirect; (3) s'ils s'entraînent au carrefour de prochaine génération de RCA; (4) s'ils sont admissibles selon les critères de sélection publiés et définis par leur APA respective. Les autres inscriptions peuvent être faites par les clubs.
- 5.3 Les athlètes doivent respecter les critères de sélection de leur APA pour être inscrits sous la bannière de leur APA. Les APA ont le droit de refuser une inscription d'un club de leur province si l'athlète ne démontre pas son intention de respecter les critères de l'APA.
- 5.4 Conformément à la constitution de l'Association canadienne d'aviron amateur (ACAA) et à la politique d'inscription de RCA, un athlète qui s'inscrit à la régates des Championnats nationaux d'aviron doit être membre en règle de RCA par l'entremise d'un club d'aviron avant de pouvoir être inscrit. Le club indiqué dans l'inscription de l'athlète sera utilisé pour déterminer l'APA affiliée aux fins de classement des athlètes et des APA (voir le point 2.2 du présent document). Si le nom du club membre fourni par l'athlète ne correspond pas aux données de la base de données de RCA au moment de la vérification des inscriptions, c'est le club de l'athlète ou l'APA qui se trouve dans la base de données qui sera utilisé lors du tirage au sort de la régates et pour les progressions et les résultats de course subséquents. S'il n'y a pas d'affiliation de club ou d'APA dans la base de données, l'inscription ne sera pas incluse dans le tirage au sort.
- 5.5 Les équipages composés sont permis pour les épreuves de deux de pointe (2-) de la régates des Championnats nationaux d'aviron. Tous les équipages de deux de pointe (2-) peuvent être composés d'une quelconque combinaison d'athlètes représentant une quelconque combinaison d'APA ou de clubs.

- 5.6 Les APA et les clubs doivent s'occuper de payer leurs droits d'inscription respectifs. Dans le cas d'équipages composés en deux de pointe (2-), une des parties paie les droits d'inscription et l'autre est responsable de rembourser sa partie des frais à celle qui a fait l'inscription.
- 5.7 Les athlètes doivent porter les couleurs de leur APA ou club respectif, même lorsqu'ils rament dans un équipage composé. Ce sont les APA et les clubs qui sont responsables de fournir les uniformes et les rames de la bonne couleur aux athlètes pour toutes les courses de la régates.
- 5.8 Il n'y a aucune restriction quant au nombre d'athlètes par APA ou par club ni au nombre d'inscriptions par épreuve par APA ou par club.
- 5.9 Il n'y a pas d'âge minimum ou maximum pour participer à la régates des Championnats nationaux d'aviron.
- 5.10 Les athlètes de para-aviron (PR) doivent avoir des documents de classification à jour ou ils doivent être classés à la régates des Championnats nationaux d'aviron avant leur course. Les athlètes de para-aviron pourront rencontrer un classificateur technique ou médical au lac Burnaby le 7 novembre 2018.
- 5.11 Les athlètes de catégorie PR3 participeront aux courses contre la montre sans handicap appropriées et suivront la progression subséquente à la régates des Championnats nationaux d'aviron. Les athlètes de catégorie PR3 qui désirent participer à une épreuve de para-aviron doivent en faire la demande auprès de l'entraîneur en chef de para-aviron de RCA avant l'inscription à la régates des Championnats nationaux d'aviron.
- 5.12 Les coques d'aviron utilisées à la régates des Championnats nationaux d'aviron pour les épreuves PR1 et PR2 doivent être des skiffs de para-aviron de la FISA avec siège fixe.
-

6. Épreuves de la régates des Championnats nationaux d'aviron

- 6.1 Les catégories d'âge senior, moins de 23 ans et junior de RCA sont applicables pour les catégories d'embarcation de rameurs n'ayant pas de handicap.
- 6.2 Les épreuves de la régates des Championnats nationaux d'aviron, énumérées par sexe, par type d'aviron (de couple ou de pointe) et en fonction des normes de médaille d'or, sont les suivantes :

Skiff femmes	W1x
Skiff femmes poids légers	LW1x
Skiff femmes moins de 23 ans	BW1x
Skiff femmes moins de 23 ans poids légers	BLW1x

Skiff femmes juniors	JW1x
Skiff femmes PR3	PR3W1x
Deux de pointe femmes	W2-
Deux de pointe femmes moins de 23 ans	BW2-
Deux de pointe femmes juniors	JW2-
Deux de pointe femmes PR3	PR3W2-
Skiff hommes	M1x
Skiff hommes poids légers	LM1x
Skiff hommes moins de 23 ans	BM1x
Skiff hommes moins de 23 ans poids légers	BLM1x
Skiff hommes juniors	JM1x
Skiff hommes PR3	PR3M1x
Deux de pointe hommes	M2-
Deux de pointe hommes moins de 23 ans	BM2-
Deux de pointe hommes juniors	JM2-
Deux de pointe hommes PR3	PR3M2-

7. Pesée des athlètes

- 7.1 Pour les épreuves poids légers de la régata des Championnats nationaux d'aviron, les athlètes doivent respecter le poids et les règles de pesée énoncées dans [la règle 31 du Code de la FISA qui porte sur les poids légers](#) (p. 54).

8. Pesée des embarcations

- 8.1 Les embarcations seront pesées à la régata des Championnats nationaux d'aviron conformément aux exigences et au processus stipulés [dans la règle 3.2.1 \(Poids des embarcations\) du Code de course de RCA](#) (p. 17).

9. Distance des courses

- 9.1 Les courses des Championnats nationaux d'aviron se déroulent sur un parcours entièrement balisé de 2000 mètres et de 6 couloirs de course.

10. Système de progression et comité de classement

- 10.1 Un système de progression de la FISA modifié et inspiré du système employé pour les Championnats du monde de la FISA est utilisé à la régata des Championnats nationaux d'aviron. Le système de progression se trouve à

l'Annexe 12 – Textes d'application de la règle 67 (Système de progression de la FISA) (p. 175).

- 10.2 À la régates des Championnats nationaux d'aviron, il y aura des épreuves contre la montre plutôt que des manches éliminatoires pour toutes les épreuves lors de la première journée de courses. Des épreuves de repêchage, des quarts de finales, des demi-finales et des finales D (et plus) auront lieu le deuxième et troisième jour. Les finales C, B et A auront lieu lors de la dernière journée de la régates.
- 10.3 Un comité de classement composé de représentants du personnel de la haute performance de RCA et d'entraîneurs participants classe les inscriptions pour les épreuves contre la montre. Le comité de classement élabore des critères de classement qui seront publiés avant la tenue de la régates.
- 10.4 Les épreuves de la régates des Championnats nationaux d'aviron sont regroupées en épreuves contre la montre, épreuves de repêchage, quarts de finales, demi-finales et finales comme suit :
- | | |
|----------|--------------------------|
| Groupe 1 | JW1x, BW1x, W1x, PR3 W1x |
| Groupe 2 | JW2-, BW2-, W2-, PR3 W2- |
| Groupe 3 | BLW1x, LW1x |
| Groupe 4 | JM1x, BM1x, M1x, PR3 M1x |
| Groupe 5 | JM2-, BM2-, M2-, PR3 M2- |
| Groupe 6 | BLM1x, LM1x |
| Groupe 7 | PR1 W1x, PR2 W1x |
| Groupe 8 | PR1 M1x, PR2 M1x |
- 10.5 Des médailles sont remises aux athlètes selon leur performance dans le cadre (1) de l'épreuve et (2) de chaque groupe. (Par exemple, un athlète JW1X qui se classe en troisième position dans le groupe A, finale A, obtiendra la médaille de bronze en W1X et la médaille d'or en JW1X).

11. Médailles et système de points

- 11.1 Les médailles sont remises à la première, à la deuxième et à la troisième position de chaque épreuve. S'il y a trois équipages ou moins dans une épreuve, des médailles seront remises à tous les équipages qui passent la ligne d'arrivée.
- 11.2 Un système de points est utilisé pour déterminer (1) la meilleure APA et (2) l'APA la plus efficace. Seuls les athlètes qui représentent leur APA seront inclus dans le calcul des points et le classement. Le système de points sera publié dans un bulletin à venir.
-

12. Équipement

- 12.1 Chaque participant est responsable de fournir les embarcations et les rames nécessaires pour sa course.
 - 12.2 Nonobstant ce qui précède, le comité organisateur doit s'efforcer de mettre de l'équipement à la disposition des participants qui ne peuvent pas apporter leur propre équipement à la régates des Championnats nationaux d'aviron.
-

13. Besoins en matière d'infrastructures

- 13.1 La régates des Championnats nationaux d'aviron se déroule sur un parcours entièrement balisé de 2000 mètres.
- 13.2 Le parcours doit avoir au moins six (6) couloirs de course et un (1) couloir pour s'échauffer et circuler.
- 13.3 La largeur minimale des couloirs est de 12,5 mètres.
- 13.4 La tour du starter doit surplomber la ligne de départ et être située derrière celle-ci et il doit y avoir un système de départ avec lumières et sons.
- 13.5 Les pontons de départ doivent être mobiles pour que toutes les catégories d'embarcation effectuent une course de 2000 mètres.
- 13.6 Les intervalles de temps à 500 mètres seront enregistrés pour toutes les courses, sauf pour les épreuves contre la montre où seuls les temps des 2000 mètres seront enregistrés.
- 13.7 Au lac Burnaby, des supports à bateaux extérieurs seront mis à la disposition des équipes qui proviennent de l'extérieur.